

Le Certificat Complémentaire de Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs

Le CC de direction d'ACM vise à poursuivre la formation des animateurs professionnels souhaitant encadrer des Accueils Collectifs de Mineurs. Cette formation s'adresse aux animateurs professionnels en cours de formation ou diplômés BPJEPS autre que la mention Loisirs Tous Publics, DEJEPS, ou DESJEPS.

Organisation Pédagogique

• Première phase : Connaissances de base

Élaboration du projet pédagogique et préparation d'une direction. Ceci permettra de poser les bases nécessaires à la préparation des mises en situation pédagogique. Outillage, technique d'économat, législation, gestion d'équipe, etc...)

• Deuxième phase : Stage pratique en situation de direction de centre de vacances et de loisirs.

Mise en situation pédagogique en tant que directeur ou directeur adjoint de 18 jours au minimum dans un centre déclaré auprès du service administratif et réglementaire compétent. A l'issue de ce stage un bilan de séjour et de formation personnelle

• Troisième phase : Analyse du stage pratique et retour sur la formation.

A l'issue des deux premières phases de formation, un retour sur les expériences pratiques, la formalisation du rapport de direction, des apports théoriques complémentaires et un bilan de la formation seront menés dans une logique d'individualisation des parcours de formation.

Les objectifs

- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif
- Diriger les personnels
- Assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication.

Au travers de cette formation nous visons à aider les futurs directeurs à :

- Clarifier leurs intentions éducatives dans le domaine des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes.
- Construire leur conception du rôle de directeur
- Élaborer pour toute structure particulière de loisirs et de vacances, un projet pédagogique
- Être capable de gérer l'ensemble des moyens matériels et financiers
- Animer des équipes d'adultes
- Exercer auprès des animateurs une réelle fonction de formation



Exigences préalables à l'entrée en formation

Pour pouvoir suivre cette formation le candidat devra

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante en cours de validité : PSC1, AFPS, PSE 1, PSE 2, SST, AFGSU de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
- être admis en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du BPJEPS (autre que LTP), du DEJEPS ou du DESJEPS.
- et, être capable de justifier d'une d'expérience d'animation de mineurs d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation dont une expérience au moins en accueil collectif de mineurs (attestation de la ou les structures d'accueil).

Pour que ce Certificat Complémentaire soit validé, il faut que le candidat ait suivi et ait validé l'intégralité du parcours de formation.

Modalités d'inscription

- Fournir le dossier d'inscription renseigné avec les pièces suivantes :

- ☞ photocopie de votre diplôme BPJEPS - DEJEPS - DESJEPS ou l'attestation d'entrée dans l'une de ces formations.
- ☞ CV et attestation justifiant d'expérience(s) d'animation de mineurs d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans qui précèdent l'entrée à cette formation dont une expérience au moins en accueil collectif de mineurs
- ☞ attestation de formation, en cours de validité, relative au secourisme (PSC1, AFPS, PSE 1, PSE 2, SST, AFGSU)
- ☞ photocopie de votre carte d'identité recto verso
- ☞ attestation de recensement pour les personnes de moins de 25 ans
- ☞ certificat de participation à la Journée de Défense et Citoyenneté (ex-JAPD)
- ☞ Fournir la totalité du coût de la formation de la première phase ou un acompte de 30 % ou une attestation si votre formation est prise en charge.
- ☞ Accepter les conditions générales de vente.

Votre convocation vous sera adressée par courrier ou par email, une dizaine de jours avant le début de la formation et vous précisera les modalités pratiques (lieu, horaires, matériel à emporter et moyen d'accès).

Attention, l'effectif du stage est limité, les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers complets.

Nous nous réservons le droit d'annuler la formation, dans ce cas vous serez prévenus 10 jours avant le début de la première phase et nous vous proposerons de vous inscrire sur un autre stage ; si ce n'est pas possible, votre dossier complet vous sera renvoyé et nous procéderont au remboursement du prix de la Formation déjà réglé à l'exclusion de tout autre coût.

Retenue en cas d'annulation de votre part :

- ★ plus de 15 jours avant le début de la formation : aucune facturation
- ★ moins de 15 jours avant le début de la formation : l'acompte de 30%, soit 288 €
- ★ le jour de démarrage de la Formation ou en cours de Formation donnera lieu à la facturation de 100% du montant de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Coût et financement

Prix de la formation CC de direction d'ACM :

Ce Certificat Complémentaire peut être financé dans le cadre d'un financement personnel, du plan de formation de l'employeur, dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF), d'une période de professionnalisation ou d'un Congé Individuel de Formation (CIF), d'une prise en charge d'un OPCA, Pôle emploi. (ex : Uniformation), par les chèques PASS FORMATION.

*Le dossier d'inscription est téléchargeable : <https://www.alm-formation.fr/>